



INFO MAIRIE...



INFO MAIRIE...



Animations Avril 2024

- Ⓢ Vendredi 5 Journée olympique des écoliers.
- Ⓢ Dimanche 7 Nettoyage de Printemps organisé par le Conseil Municipal d'enfants – 9h devant Ecole
- Ⓢ Jeudi 11 Rencontres du CCAS à 14h – Petite salle polyvalente
- Ⓢ Samedi 13 Amicale Donneurs de Sang – Rando à partir de 14h30 - Repas 19h Salle Polyvalente
- Ⓢ Dimanche 14 Concert BrassBand Gouttes de Cuivre – Chemins et Patrimoine 16h Salle Polyvalente
- Ⓢ Samedi 20 Banquet des Classes - Conscrits Certines La Tranclière — Salle polyvalente 12h
- Ⓢ Dimanche 21 Matefaims - Conscrits Certines La Tranclière — après midi Salle polyvalente
- Ⓢ

Ordre du jour Conseil Municipal du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal,



- Finances : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat
- Finances : budget primitif 2024
- Placement de fonds sur des comptes à terme
- Délibération attribution de compensation GBA
- Point n° 16 de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire à préciser
- Désignation des commissaires pour la CCID (Commission communale des impôts directs)
- EPF Signature d'une convention de portage foncier
- Rythmes scolaires
- Tarif borne pour véhicule hybride
- Mise à jour du tableau des emplois
- Dossiers de droit de préemption urbain (DPU) et d'urbanisme

Prochaine réunion le jeudi 11 avril 2024 à 20h en Mairie (séance publique)

Élections européennes du 9 juin 2024

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai 2024 ou avec le formulaire rempli en mairie jusqu'au 3 mai 2024, merci de vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

État civil

Naissances

Axel EXBRAYAT

5 mars

Pacs

Laura MONARD et Mathieu GERBET

11 mars



Nettoyage de Printemps

Le nettoyage de printemps organisé par les élus du Conseil Municipal Enfants aura lieu

Dimanche matin 7 Avril 2024 - Rendez-vous devant le Groupe Scolaire de Certines à 9h (*)

Des gants et des sacs seront fournis aux volontaires qui souhaitent s'associer et participer à cette action citoyenne et écologique. Merci de vous munir de vos gilets de signalisation rétroréfléchissants (jaune ou orange) pour la sécurité.

Ce geste est important et les enfants du CME espèrent vous voir nombreux à l'occasion de cette édition 2024. A l'issue de cette matinée, tous les participants sont invités en Mairie (salle du Conseil) autour d'un verre.

****En cas de très mauvais temps, le rendez-vous sera annulé.***

Mairie de Certines - 01240 CERTINES - Tél. 04 74 51 60 30 - E-mail : mairie@certines.fr - Site : certines.grandbourg.fr

Horaires d'ouvertures du Secrétariat de Mairie

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi : de 9h à 12h

Amicale des Donneurs de Sang - Marche Loisirs Repas

Samedi 13 avril 2024 : Marche Loisirs – Repas

👉 11 kms rdv 14h30 devant la Salle Polyvalente pour un départ à 15h

👉 6 kms rdv 15h30 devant la Salle Polyvalente pour un départ à 16h

Repas sur place à 16 € à partir de 19 heures

Sur réservations au 06.79.10.35.76 par sms avant le 06/04/2024

Randonnée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et 2€ pour les adultes



Banquet des conscrits

Vous êtes classard de la 4 ou de la 9 et ou juste envie de faire la fête, vous êtes convié(e)s à participer au traditionnel banquet des classes qui se déroulera à la salle polyvalente de Certines le **Samedi 20 avril 2024 merci de contacter : Simon au 06.10.86.17.15**



Rentrée Scolaire Septembre 2024

Inscriptions au Regroupement Pédagogique Intercommunal Certines/La Tranclière

- Elles concernent les enfants nés en 2021 et domiciliés sur Certines et La Tranclière.
- Avant toute inscription auprès de la Directrice de l'école, il faut obligatoirement procéder à une pré-inscription auprès du secrétariat de mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.



La collecte des déchets

Rappel de la collecte d'avril 2024

bac jaune
vendredi 05/04/2024
vendredi 19/04/2024

bac noir
vendredi 12/04/2024
vendredi 26/04/2024

Rappel : les poubelles doivent être sorties la veille et rentrées après la collecte.

Combustion déchets verts

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Pour ces raisons, **il est interdit de brûler les déchets verts.**

Taillage des Haies

Suite à un certain relâchement observé quant à la taille des haies, nous rappelons que tout riverain doit veiller à ne pas voir ses haies empiéter sur le domaine public. Arbres et haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Le Maire peut faire procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée des plantations sur les voies communales. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents (art L2210-2-2 du code général des collectivités CGCT).

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose par ailleurs à une amende de 1500 € (art R116-2 du code de voirie routière).

Un courrier personnel de demande de taille de haies sera envoyé préalablement à l'exécution forcée aux riverains concernés.